



85/2020

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 29
Nombre de votants : 36
Date de convocation : 08/09/2020

L'an **Deux Mille VINGT** le **15 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANT CLE DU
SAGE NAPPES DU ROUSSILLON**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – LEHOSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Procurations :

R. BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
P. MAURAN (Montauriol) à N.GONZALEZ
JM.LAVAIL (Thuir) à R.PEREZ
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE
S.ADROGUER-CASASAYAS (Thuir) à T.VOISIN
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD

Absents:

G.CHINAUD (Calmeilles)
P.GERICAULT (Oms)
A.BOURRAT (Thuir)

Monsieur Thierry GABRIEL, est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

85/2020

DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DES NAPPES DU ROUSSILLON

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence Eau,

VU l'arrêté de constitution de la CLE du SAGE des Nappes du Roussillon en date du 7 Octobre 2015 non modifié,

Le Président **EXPOSE** que à l'occasion du renouvellement des Assemblées, il y a lieu de désigner un représentant de la Communauté de Communes des Aspres à la Commission Locale du SAGE des Nappes du Roussillon.


Il **PRECISE** qu'en qualité de Président, il siège lui-même d'office à la Commission Locale.

Il **LANCE** appel à candidature au terme duquel est présentée la candidature de Monsieur LEHOUSSINE Bernard.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur **LEHOUSSINE Bernard** comme représentant de la Communauté de Communes des Aspres à la Commission Locale du SAGE des Nappes du Roussillon.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


Le Président
René OLIVE